Archives parlementaires

Annonce de l'abdication aux fonctions sacerdotales par le citoyen Anquelin, vicaire de Gournay, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de l'abdication aux fonctions sacerdotales par le citoyen Anquelin, vicaire de Gournay, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 679-680;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40059_t1_0679_0000_20;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

qui peut se monter à 30,000 livres, soit apportée à la Monnaie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » renvoi au comité des inspecteurs de la salle (1).

Le ministre de la guerre fait passer copie d'une lettre du général de division Balland, qui contient un de ces traits d'une bravoure rare et républicaine.

« Le 8 frimaire, une patrouille de 8 dragons du 3e régiment, commandée par le brigadier nommé Coquillon, aperçut, en sortant de Langnies, 5 hussards hongrois, escortant un troupeau de moutons et 3 chevaux; nos dragons chargèrent les Hongrois et s'emparèrent de leur proie qu'ils conduisirent du côté de Grandrieu où leur régiment est en cantonnement. Ils aperçurent alors 40 autres brigands du régiment de Berco qui les poursuivaient. Comme la partie n'était pas égale, leur premier mouvement fut de céder le troupeau; mais, s'armant d'un nouveau courage, Coquillon disposa sa petite troupe en tirailleurs, et foncèrent sur les 40 bandits qu'ils mirent en déroute. 3 de nos dragons se détachèrent pour conduire les moutons du côté de Grandrieu, tandis que les 5 autres harcelaient les soldats du tyran de Vienne. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité de la guerre (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

Le ministre de la guerre a adressé à la Convention nationale la copie suivante d'une *lettre du général de division Balland* du quartier général de Soire-le-Château, le 10 frimaire.

Citoyen ministre,

Je t'envoie l'état des bestiaux pris sur le territoire ennemi, et qui ont été remis par mes ordres, tant au commissaire des guerres attaché à la division que je commande, qu'à celui de la division du général Duquesnoy.

Je dois te faire part d'un de ces traits d'une bravoure rare, et que l'on aurait peine à croire, si l'on ne connaissait le courage décidé de nos républicains.

Avant hier une patrouille de 8 dragons du 3e régiment, commandée par le brigadier nommé *Coquillon*, s'était portée au village de Langnies, près Beaumont; en sortant de ce village, et en arrivant sur la hauteur, ils aperçurent 5 hussards hongrois, escortant un troupeau de moutons et trois chevaux. Il ne balancèrent pas à charger ces esclaves qui abandonnèrent leur proie. Nos dragons s'en emparèrent, et ils étaient en devoir de la conduire du côté de Grandrieux, où leur régiment est en cantonnement, lorsqu'ils virent 40 autres brigands du régiment de Berco, qui couraient à leur poursuite. Comme la partie n'était pas égale, leur premier mouvement fut de céder le troupeau. Mais bientôt, s'armant d'un nouveau courage, et voulant ravir à l'ennemi le plaisir de savourer le goût d'un seul gigot, le brigadier Coquillon disposa sa petite troupe en tirailleurs, et montrant qu'ils n'étaient pas manchots, foncèrent avec ardeur sur les satellites des despotes. La victoire couronna leur bravoure, les 40 bandits furent mis en déroute; nos dragons regagnèrent leurs moutons, trois d'entre eux se détachèrent pour les diriger du côté de Grandrieux, et les 5 autres harcelaient les soldats du tyran de Vienne. La vedette de la grand'garde du régiment l'ayant avertie de monter à cheval, elle vint se ranger en bataille sur la hauteur où elle rencontra nos conquérants qui rejoignaient leur gibier.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de te faire connaître cette action courageuse à laquelle on ne peut trop donner d'éclat (1).

Signé : BALLAND.

Pour copie conforme, le ministre de la guerre.

Signé : BOUCHOTTE.

Le citoyen Goubé, curé de Gournay, abdique les fonctions sacerdotales, et fait don à la nation de la pension de 800 livres qu'un décret lui accorde; il demande l'usage de sa maison qu'il a rendue habitable par les grandes dépenses qu'il y a faites depuis quatorze mois; il se propose d'y établir une imprimerie nécessaire au district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité d'aliénation (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

Le citoyen Goube, président de la Société populaire, et président du district de Gournay, département de la Seine-Inférieure, fait remise à la Convention de sa pension de 300 livres.

Mention honorable.

Le citoyen Anquetin (Anquelin), vicaire de Gournay, abdique les fonctions sacerdotales.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 389.
(2) *Ibid.*
(3) *Bulletin de la Convention* du 5e jour de la 2e décade du 3e mois de l'an II (jeudi 5 décembre 1793). *Moniteur universel* [n° 77 du 17 frimaire an II (samedi 7 décembre 1793), p. 310, col. 1]. *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 443, p. 200).

(1) Vifs applaudissements, d'après l'*Auditeur national* [n° 440 du 16 frimaire an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 5].
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 390.
(3) *Bulletin de la Convention* du 5e jour de la 2e décade du 3e mois de l'an II (jeudi 5 décembre 1793).
(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 390.

Suit la lettre du citoyen Anquelin (1).

« Concitoyen,

« J'abdique toute fonction de mon ministère de prêtre, je faisais celles de premier vicaire de la paroisse de Gournay; depuis 1789 je suis entré dans le sentier de la Révolution. De tous les ecclésiastiques du pays, c'est moi qui ai fait le premier mon serment; je suis un des instituteurs de la Société populaire et celui qui a été nommé le premier président. J'ai prêché avec succès le patriotisme dans la tribune et dans la chaire contre le fanatisme. Sois l'organe de mes sentiments auprès de nos législateurs; s'il ne m'est pas donné de participer à leurs travaux sur le sommet de la Montagne, mon cœur et mon âme s'y élèvent, s'extasient des miracles qu'ils font, et la foi qu'on y ajoute fait des progrès mémorables.

« Salut et fraternité.

« ANQUELIN.

« Sextidi frimaire, du 3e mois de l'an II de la République française.

« Souvent en notre Société, concitoyen, nous admirons vos productions patriotiques, nous parlons de vous, nous désirerions vous y voir, vous approuveriez nos travaux, je le crois. Nous nous occupons fortement à mettre notre commune à la hauteur de la Révolution. Je puis même dire que nous faisons des progrès; nous nous occupons dans ce moment à faire un choix scrupuleux de tous les individus de notre district qui peuvent être utiles dans la République en les mettant tous chacun à leur place. Ce mode est on ne peut pas plus sage et détruit les nominations faites par la cabale. »

La Société populaire de Châteaudun jure de ne reconnaître d'autre culte que celui qui convient à des hommes libres et éclairés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse de la Société populaire de Châteaudun (3).

Les républicains composant la Société populaire de Châteaudun, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Quatorze siècles d'esclavage, la terre entière couverte de crimes et de forfaits, les hommes avilis et abrutis, aveuglément soumis aux plus grossières impostures, en un mot le globe déshonoré et ensanglanté au nom de la divinité, voilà l'ouvrage des prêtres.

« La vérité a lui, la philosophie a proclamé sa morale universelle, et les autels de l'erreur ont été renversés, nos chaînes ont été brisées et la liberté sainte est devenue l'idole de tous les Français. Grâces vous en soient rendues, représentants, mais quand partout nous apercevons des débris de la superstition expirante, nous nous devons de vous dire qu'elle fait encore dans notre commune un dernier effort pour renaître de sa cendre. Des écrits insidieux circulent pour tromper les faibles et les sots. L'aristocratie protège et sourit à ces moyens qu'elle emploie sourdement, et les prêtres, cette race infernale qui fit le malheur du genre humain, espèrent encore.

« Représentants, décrétez que tous les temples seront fermés, que la religion catholique est celle des esclaves, et bientôt la morale perfide des prêtres ne trouvera plus de partisans.

« Pour nous, nous jurons à la face du ciel de ne reconnaître d'autre culte que celui qui convient à des hommes libres et éclairés.

« Les bases sublimes de notre religion, à nous, sont le respect dû au malheur, la piété filiale, la bienfaisance, l'égalité, la fraternité, un dévouement généreux et sans bornes à la gloire et au bonheur de notre patrie. Enfin la liberté ou la mort. »

(Suivent 58 signatures.)

Les représentants du peuple dans le département de la Seine-Inférieure et circonvoisins, écrivent de Bernay, le 10 frimaire, qu'ils ont réorganisé la municipalité de Chambrais, remplacé le juge de paix, le notaire public, parlé au peuple, relevé le courage des patriotes et fait justice des aristocrates, vieux esclaves du ci-devant maréchal de Broglie; dans la commune de Bernay, ils n'ont trouvé que des hommes libres, que des républicains, que des magistrats dignes de la confiance du peuple; ils ont remplacé deux démissionnaires, et n'ont pas eu une seule destitution à prononcer.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des représentants du peuple dans le département de la Seine-Inférieure et circonvoisins (2).

Les représentants du peuple français envoyés dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins, à la Convention nationale.

« Bernay, ce 10 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« Nous cédons au plaisir de vous adresser le compte de nos opérations dans la commune de Bernay.

« Nous y sommes arrivés hier à minuit, nous l'avons quittée ce matin pour nous rendre à Chambray où nous avons réorganisé la munici-

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 390.
(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 390
(2) *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 5e jour de la 2e décade du 3e mois de l'an II (jeudi 5 décembre 1793). *Archives nationales*, carton C 283, dossier 799. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 68.